

 CONTRÔLE LEVAGE <i>Poitou-Charentes</i>	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 003

TEST CACES® R486A

PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Public

Toute personne étant appelée à conduire ou à utiliser une PEMP, ayant ou non une expérience pratique à la conduite.

Prérequis

Etre apte médicalement

Etre âgé de 18 ans

Etre titulaire du permis de conduire correspondant à la catégorie de la PEMP

Comprendre, savoir lire et écrire le français



Le CACES® seul ne permet pas de conduire des PEMP. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite après s'être assuré de l'aptitude médicale du salarié et de sa connaissance des règles de sécurité à respecter sur les lieux de son intervention.

Objectif de la formation

Conduire en sécurité une PEMP, conformément à recommandation CNAM-TS R486A.

Objectif pédagogique

Etre capable :

- d'analyser les risques rencontrés lors de la conduite des PEMP et les risques liés à l'environnement
- de maîtriser l'utilisation de la PEMP, ainsi que la stabilité de l'engin
- de lire une plaque signalétique, et ainsi savoir-faire l'adéquation entre la PEMP et le travail à effectuer

Durée

TEST PRATIQUE : 0.5 Jour soit 3.5 heures
heures

 CONTRÔLE LEVAGE <i>Poitou-Charentes</i>	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 003

Périodicité

Certificat valable 5 ans

Horaires

9h00-12h30

Effectif par session

Minimum 3 personnes maximum 6 personnes

Encadrement

Formateur expérimenté et recruté suivant le cahier des charges de l'organisme de formation
 Testeurs certifiés par notre partenaire CONTROL Certificat n° FR091662-1

Moyens Pédagogiques et techniques

Pédagogie adaptée au public
 Alternance entre apports théoriques et mises en situations pratiques
 Salle de cours équipée
 Utilisation des PEMP conformément à la recommandation R486A
 Terrain avec aire d'évolution

Moyens à mettre à disposition du formateur et du testeur (centre de formation ou client)

- ↳ Notice d'utilisation des engins de chantier en Français
- ↳ Rapport de la dernière vérification générale périodique (VGP) de moins de 6 mois
- ↳ Certificat de conformité aux normes CE
- ↳ Engins sur lesquels les stagiaires doivent être formés et évalués
- ↳ Installations conformes à la Recommandation R486, au FAQ 2020, et aux règles de certification

Dans le cas où l'ensemble de ces conditions ne seraient pas réunies, le test ne pourrait être réalisé.

 CONTRÔLE LEVAGE <i>Poitou-Charentes</i>	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 003

Programme

Théorie

- ↳ Connaissances générales
- ↳ Technologie des PEMP
- ↳ Les principaux types de PEMP – Les catégories de CACES®
- ↳ Notions élémentaires de physique
- ↳ Stabilité des PEMP
- ↳ Risques liés à l'utilisation des PEMP
- ↳ Exploitation des PEMP
- ↳ Vérifications d'usage d'une PEMP

Pratique

- ↳ Prise de poste et vérification
- ↳ Conduite et manoeuvres
- ↳ Fin de poste – Opération d'entretien quotidien - Maintenance

Modalités d'évaluation des acquis

Tests théorique QCM : note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

Test pratique : note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Sanction visée

CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) **conforme à la recommandation R486A de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) suivant la catégorie**

Modalité de financement

Directement par les Entreprises / OPCA / CPF / Financement Pôle Emploi / Particuliers

Calendrier / Inscription / Tarification

Nos formations étant dispensées à la demande, nous consulter pour les disponibilités et l'obtention d'un devis.

Contact

Madame ROULIN Valérie – email : contact@controlelevage.com – Tél : 06.89.09.30.62

 CONTRÔLE LEVAGE <i>Poitou-Charentes</i>	Sarl CONTROLE LEVAGE	PROGR.FORMAT.2016
	PROGRAMME DE FORMATION	VERSION 003

Traitements des appréciations

Une enquête de satisfaction est remise à chaque stagiaire à la fin de chaque formation.
 Vous avez la possibilité de contacter AFNOR CERTIFICATION pour signaler tout manquement à l'une des exigences du décret du 30 Juin 2015 et la possibilité de déposer un avis sur <https://procontact.afnor.org/>